



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

TOP DÉPART JEUDI !



A compter de jeudi 29 novembre et jusqu'au jeudi 6 décembre 2018, vous êtes invités à voter pour élire vos représentants des Personnels.

Sur notre site, un [vademecum](#) pour vous aider !

CNAS DU 16 NOVEMBRE 2018

LES FÉDÉRATIONS CLAQUENT LA PORTE

Communiqué de l'intersyndicale

Le 16 novembre, l'ensemble des fédérations syndicales a quitté le CNAS pour protester contre:

- ✗ une reprise arbitraire de presque 5 M€ sur la subvention 2018 pour le logement,
- ✗ une baisse de 3,5 M€ sur le budget prévisionnel 2019 de l'Action Sociale dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des agents,
- ✗ une remise en cause généralisée de la restauration collective avec une fermeture systématique des petites structures de restauration,
- ✗ l'absence d'un véritable bilan sur la mise en place de l'action sociale en outre-mer,
- ✗ la suppression du nombre d'emplois implantés dans les délégations entraînant une disparition progressive du réseau de proximité,
- ✗ l'accumulation d'audits et de réformes générant une inquiétude pour les personnels et l'avenir de l'action sociale.

Les ministres et le secrétariat général ne cessent de réaffirmer l'importance de l'action sociale comme « pivot de la politique de ressources humaines ». Dans les faits, le ministre et les directeurs locaux gèrent l'action sociale uniquement sous l'angle comptable sans le moindre respect pour les bénéficiaires.

Face au mépris affiché du dialogue social tant au niveau ministériel que dans les services, les représentants du personnel refusent d'être relégués au rang de simples spectateurs.



CAPN "C" : ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

SFACT¹, SAR², ASR³, MSAP⁴ : UN PANSEMENT SUR LE MANQUE D'EMPLOIS



Selon les dispositions statutaires suivantes et en application de l'article 19 du décret n°2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances Publiques, les fonctionnaires appartenant à un corps ou un cadre d'emplois classé dans la catégorie C et de niveau comparable peuvent être intégrés directement ou placés en position de détachement dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques dans les conditions prévues par les lois du 13 juillet 1983 et du 11 janvier 1984.

Lors de cette CAPN, 4 dossiers d'agents, originaires d'une autre administration sollicitant un reclassement au sein de la DGFIP en raison d'une restructuration de leur service, ont été examinés pour être crachouillis en détachement à compter du 1er janvier 2019.

Le resserrement des missions de certaines administrations va se poursuivre en 2019.

FO, lors des CAP d'accueil en détachement, veille à ce que l'administration ne positionne pas les agents accueillis sur des postes qui auraient été demandés lors des mouvements de mutations et de 1ères affectations.

Ces accueils en détachement se faisant sur des postes sollicités par des titulaires et non obtenus lors du mouvement général, la délégation FO a voté CONTRE.

Lors de cette CAPN 26 dossiers d'agents étaient soumis à examen pour leur accueil dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques au 1er janvier 2019 dans le cadre du déploiement des services facturiers (SFACT).

Pour mémoire, FO est opposé à ce mode de gestion, de la Dépense Publique. Ces modes de fonctionnement constituent une forme de remise en cause du principe de séparation ordonnateur/comptable.

Aussi avons-nous voté CONTRE en expliquant que ce vote n'est pas prononcé contre les agents mais contre le dispositif de SFACT uniquement.



Y'A PAS COMME UN PROBLÈME ?

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER



- 1 SFACT / Service facturier
- 2 SAR : service d'appui au réseau
- 3 ASR : adaptation des structures et du réseau
- 4 MSAP ! Maisons de service aux publics